

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 janvier 2020	N° 2020-28

Convocation du 17 janvier 2020

Aujourd'hui vendredi 24 janvier 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD
Mme Anne WALRYCK à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Dominique ALCALA à M. Michel LABARDIN
Mme Véronique FERREIRA à M. Michel HERITIE
M. Alain TURBY à M. Alain CAZABONNE
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
M. Nicolas BRUGERE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Gladys THIEBAULT
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Thierry TRIJOULET à M. Jean-Pierre TURON à partir de 10h45
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 11h00
M. Marik FETOUH à Mme Laetitia ROY à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h15
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Andréa KISS à partir de 11h15
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Stéphan DELAUX à Mme Dominique IRIART à partir de 11h45
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
M. Bernard JUNCA à M. Marc LAFOSSE à partir de 12h00
M. Jean-Louis DAVID à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 12h10
M. Max COLES à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Kévin SUBRENAT à M. Eric MARTIN à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 janvier 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-28

Le Bouscat - Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE) Ilot Ravezies - Cession de parcelles à la Société civile de construction-vente (SCCV) Bordeaux Ravezies (Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE) Batignolles) - Décision - Autorisation

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'îlot « Ravezies » est situé sur le territoire de la commune du Bouscat, dans le périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt dénommé "Aménager, innover, redessiner, entreprendre (AIRE)" initié par délibération métropolitaine du 16 juin 2017 en vue de céder ou mettre à bail des biens immobiliers destinés à l'implantation de programmes de construction à usage d'activité économique.

Le site de l'ancienne gare de Ravezies, situé Place Ravezies au Bouscat, présente une superficie totale d'environ 5 454 m² ; il est constitué de fonciers appartenant à :

- Société nationale des chemins de fer français (SNCF) Mobilités et SNCF Réseau (domaine public ferroviaire),
- Bordeaux Métropole (domaine public routier et domaine privé).

Bordeaux Métropole et la SNCF se sont accordées sur la faisabilité et le processus de mutation urbaine de l'îlot Ravezies, en engageant conjointement un travail de définition des conditions de mutabilité de ce site.

Au terme d'un processus de mise en concurrence piloté par La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab), le groupement pluridisciplinaire conduit par la Société parisienne pour l'industrie électrique (SPIE) Batignolles Immobilier a été retenu en accord avec la ville du Bouscat afin de créer un pôle mixte, regroupant des fonctions tertiaires, d'enseignement supérieur et de commerces. La surface de plancher totale prévisionnelle du projet représente environ 12 570 m² dont environ 4 600 m² seront occupés par des écoles de commerce et d'ingénieur et pourront accueillir environ 700 étudiants ; environ 4 800 m² seront dédiés à des activités tertiaires, et plus de 2 700 m² seront occupés par des commerces, services et restaurant.

Bordeaux Métropole est propriétaire des emprises suivantes, situées dans le périmètre de l'îlot Ravezies :

- deux emprises du domaine public routier en cours de déclassement, d'une superficie cadastrale totale de 1 546 m², cadastrées sous la section AH numéros 908 et 909 ;

- une emprise d'une superficie de 399 m², à extraire d'une parcelle actuellement cadastrée sous la section AH numéro 784 pour 4a 25ca.

La cession de l'îlot Ravezies interviendra moyennant le prix total de 4.350.000,00 € se répartissant entre Bordeaux Métropole et la SNCF au prorata des m² de foncier cédé par chaque entité :

- soit un prix de cession de 2 798 707,00 € HT s'appliquant aux terrains de la SNCF (3509 m²).
- soit un prix de cession de 1 551 293,00 € HT s'appliquant aux terrains de Bordeaux Métropole (1945 m²),

Les services de la Direction de l'immobilier de l'Etat, consultés le 11 octobre 2019 ont évalué l'ensemble de ces biens à 1 430 755 € HT aux termes d'un avis n° 2019- 33069V3473 en date du 16 décembre 2019.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-37 et L 2241-1,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L 3211-14,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat, en date du 16 décembre 2019 n° 2019-33069V3473,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il convient de céder à la Société civile de construction-vente (SCCV) Bordeaux Ravezies, émanant de la société SPIE Batignolles Immobilier, un ensemble de terrains non bâtis, d'une superficie totale de 1945 m², situés sur le territoire de la commune du Bouscat, et ce afin de lui permettre de développer un programme immobilier mixte, regroupant des fonctions tertiaires, d'enseignement supérieur et de commerces, pour une surface de plancher totale prévisionnelle d'environ 12 570 m²,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la cession à la Société civile de construction vente (SCCV) Bordeaux Ravezies, moyennant le prix de 1 551 293,00 € HT (TVA en sus selon le taux en vigueur au moment de la réitération de l'acte) avec possibilité de substitution, d'un ensemble immobilier non bâti situé place Ravezies au Bouscat, d'une superficie de 1 945 m², cadastré comme suit :

- parcelle AH 908 (809 m²),
- parcelle AH 909 (737 m²),
- parcelle AH 784p (399 m²),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tous autres documents afférents à cette transaction,

Article 3 : d'imputer la recette correspondant au budget de l'exercice en cours (Chapitre 77, Compte 775, fonction 515).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 janvier 2020

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JANVIER 2020</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2020</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--